

TEXTES ANTIQUES
LATIN ÉPREUVE COMMUNE : ORAL

Élisabeth BUCHET, Pierre DESCOTES, Pauline DUCHENE,
Marine MIQUEL, Sarah ORSINI, Judith ROHMAN

Coefficient de l'épreuve : 3

Durée de préparation de l'épreuve : 1 heure 30

Durée de passage devant le jury : 30 minutes dont 20 minutes maximum d'exposé et 10 minutes de questions.

Type de sujets donnés : un court extrait (env. 60-70 mots) à traduire, dans un texte n'appartenant pas au corpus ; un extrait d'une des œuvres figurant au corpus, fourni dans la version bilingue de la CUF, à commenter.

Modalités de tirage du sujet : tirage au sort entre 2 enveloppes contenant chacune un texte.

Liste des ouvrages généraux autorisés : Dictionnaire de mythologie, atlas.

Liste des ouvrages spécifiques autorisés : un dictionnaire latin-français (*Gaffiot*). Chaque sujet comporte un titre, des mots de vocabulaire, éventuellement une indication historique ou contextuelle

21 candidates et candidats ont choisi de se présenter à l'oral de cette nouvelle épreuve, intitulée "Textes antiques", qui était proposée pour la première année au concours. Les notes obtenues vont de 3 à 18, pour une moyenne de l'épreuve s'élevant à 12,19.

Pour cette épreuve, les candidates et candidats disposaient d'un temps de parole de 20 minutes, à répartir entre la traduction d'un court extrait de texte hors corpus (mais correspondant à la thématique) et le commentaire d'un texte latin choisi dans le corpus, et présenté aux candidates et candidats dans la version bilingue de la Collection des Universités de France (« Budé »), s'étendant sur environ deux pages. La traduction était notée sur 6 points et le commentaire sur 14.

Traduction :

Sur la traduction, le jury a été globalement satisfait, mais remarque une hétérogénéité importante dans les prestations proposées.

Si beaucoup de candidats ont fait l'effort de proposer une traduction et que la plupart de celles-ci ont été honorables, voire excellentes, d'autres candidats semblaient avoir totalement laissé de côté l'apprentissage de la langue latine, pensant peut-être échapper à la traduction en choisissant cette épreuve. Or, de même que pour l'épreuve écrite de version-commentaire, il s'agit, là encore, d'un mauvais calcul : d'abord, il est difficile d'obtenir une excellente note, ou suffisante pour réussir le concours, en faisant l'impasse sur la partie « traduction » de l'épreuve ; ensuite, une bonne compréhension d'un texte latin antique, y compris dans sa traduction française, est impossible sans un minimum de maîtrise de la langue. Sans surprise, les meilleures prestations ont été celles de candidates et candidats qui maîtrisaient tout ensemble les deux aspects. Lorsque le jury a entendu des prestations où la traduction révélait des difficultés très importantes, mais où le commentaire répondait aux attentes, le résultat a été une note moyenne.

Les textes à traduire, bien que courts, étaient tout de même accompagnés de notes de vocabulaire et de syntaxe et les candidats avaient le droit de consulter le dictionnaire. Sur la question de la maîtrise de la langue nécessaire à la réussite de cette épreuve, le jury renvoie aux rapports de

l'épreuve de tronc commun des années précédentes et de l'année 2024. Il est évidemment attendu de la part des candidates et candidats une maîtrise de la morphologie (il faut pouvoir identifier le cas, le genre, le nombre des noms, adjectifs, pronoms, le temps, la voix, le mode, la personne des formes verbales), et des règles principales de la syntaxe sans laquelle il est hasardeux d'espérer parvenir à traduire (voici une liste d'exemples non exhaustive : proposition infinitive, emplois du gérondif et de l'adjectif verbal, valeur du mode subjonctif dans les propositions indépendantes, emplois du subjonctif dans les propositions subordonnées, syntaxe de la proposition relative, emploi des pronoms/adjectifs indéfinis, syntaxe du participe, ablatif absolu...).

Commentaire :

Le commentaire de textes constituait véritablement la partie inédite de l'épreuve, puisqu'il portait sur un texte appartenant à un corpus – donc censé être plus ou moins familier des candidats – qui était fourni intégralement avec sa traduction ; les candidats travaillaient avec le volume Budé dans lequel était pris le texte, ce qui leur permettait aussi de pouvoir, éventuellement, s'assurer du contexte de l'extrait.

Remarques générales :

Dans un premier temps, le jury a observé, lors de certaines prestations, des difficultés ayant trait à la méthodologie générale du commentaire, pour lesquelles il renvoie au rapport sur l'épreuve de commentaire et traduction d'un texte latin. Le jury mentionnera donc simplement ici que l'un des problèmes principaux était l'hésitation entre explication linéaire ou commentaire thématique. Si les deux formes sont acceptées, on attend des candidates et candidats que la forme retenue soit clairement identifiable dès l'introduction, et que le commentaire corresponde au plan annoncé. Un commentaire thématique ne peut pas consister en un plan du texte (I le début, II le milieu, III la fin), et chacune de ses parties doit concerner l'intégralité de celui-ci. Lorsque c'est une explication linéaire qui est choisie, il est de bon ton de préciser dans l'introduction quelle est la dynamique du texte, quels en sont les mouvements, avant d'entrer dans le détail. Quelle que soit la forme choisie, chaque commentaire/explication doit présenter dans son introduction une problématique permettant de mettre en avant la singularité de l'extrait proposé. Cette problématique constitue la question à laquelle l'ensemble du commentaire doit apporter une réponse.

Spécificités liées à l'épreuve sur de commentaire sur corpus:

La présence de la traduction de l'ensemble de l'extrait à commenter était conçue comme une aide pour les candidates et candidats, mais ce n'était en aucun cas elle qu'il convenait de commenter. En effet, certains commentaires se sont appuyés presque uniquement sur le texte français, au point de commenter parfois des faits de langue qui ne se trouvaient que dans la traduction ; le jury rappelle donc que c'est le texte latin qui doit être cité et analysé. Ce point fait partie des prérequis de l'épreuve et nécessite donc non pas de traduire complètement le texte, mais tout de même d'être capable de repérer dans le texte latin les termes, les figures, les propositions que l'on citera en latin, en indiquant le numéro de vers, s'il s'agit de poésie, de ligne s'il s'agit de prose – ou au moins de paragraphe, et en citant la traduction. Le jury a été sensible à cette pratique et n'a pas apprécié les situations où le groupe de mots cité ne correspondait pas au passage de la traduction donnée. En somme, c'est bien à l'étude du texte latin que l'on attend que les candidates et candidats se livrent.

Les candidates et candidats avaient en général une familiarité avec les œuvres à commenter, et cela s'est fortement ressenti. D'une façon positive, d'abord, et le jury a eu plaisir à entendre des

prestations qui témoignaient, notamment dans les introductions, d'une véritable fréquentation des auteurs. Lorsque cette aisance permettait aux candidates et candidats de se sentir en confiance pour se concentrer sur l'extrait, le résultat pouvait être très intéressant. Malheureusement, trop souvent, les prestations ont pâti de cette familiarité qui n'était peut-être que de surface ; en effet, le jury a entendu trop d'explications qui plaquaient des connaissances sur l'auteur ou sur l'œuvre de manière artificielle, sans prendre en compte la singularité de l'extrait, au point que le commentaire pouvait ressembler à une addition de clichés sur tel ou tel auteur, que le candidat tentait de retrouver avec plus ou moins de succès sur le texte, quitte à en forcer le sens. Certains candidats ne semblaient pas connaître le reste de l'ouvrage, ni même des livres ou des chants au programme, alors qu'il s'agissait d'un attendu de l'épreuve, en vue de l'élaboration d'un commentaire qui doit être plus détaillé et plus nourri que celui de l'épreuve classique de traduction/commentaire.

On attend évidemment une familiarité avec les œuvres relevant du corpus – et qui, dans le cas présent, constituaient des références classiques pour la thématique proposée, et des connaissances mythologiques et historiques minimales. Le jury s'est ainsi étonné que des candidates et candidats qui avaient à commenter un passage de l'*Énéide* semblent ignorer les causes, le déroulement ou les noms des figures principales de la guerre de Troie ou ne sachent pas que Diane était une déesse. Il n'est bien évidemment pas exigé des candidats qu'ils puissent expliquer l'intégralité des *realia* figurant dans les textes appartenant au corpus, mais une connaissance basique de certaines pratiques, en particulier religieuses, peut être utile (prodiges, cérémonies funéraires).

Enfin, lors de la reprise, le jury a apprécié la réactivité des candidates et candidats qui ont pu revenir sur leurs erreurs de traduction et, parfois, grandement nuancer leur commentaire.